

RAPPORT D'ACTIVITÉS
du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

Rédigé par : Marie-Claude Durette

Approuvé par : Evelyne D'Avignon

Déposé le : 18 février 2021

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	1
RÔLE ET RESPONSABILITÉ DE LA MRC.....	1
GESTION DU FONDS	1
1. DOCUMENTATION.....	1
1.1 Soutien aux entreprises et aux organismes	1
1.2 Soutien aux communautés rurales	2
1.3 Tourisme	2
2. FINANCEMENT.....	2
2.1 Économique	2
2.2 Communautaire et social.....	3
2.3 Développement local	4
2.4 Administration.....	4
SOMMAIRE	4

PRÉAMBULE

Suivant la sanction du projet de loi 28 *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours* sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) (maintenant le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)) a remis la responsabilité du développement local et régional de notre territoire entre les mains de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR).

Dans le but de soutenir les MRC dans cette nouvelle compétence, le MAMH a mis en place le Fonds de développement des territoires (FDT).

Jusqu'au 31 décembre 2018, la grande majorité des mandats de développement était confiée au Centre local de développement de La Vallée-du-Richelieu. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la MRCVR a intégré tous les services de l'organisme dans son propre fonctionnement. Ce rapport se veut donc le dernier de l'entente établie entre la MRCVR et le MAMH entre 2015 et 2020.

RÔLE ET RESPONSABILITÉ DE LA MRC

Le FDT sert d'outil de financement pour les mesures de développement local et régional de la MRC. Ces mesures peuvent porter sur les objets suivants :

- la réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- la promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- l'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement;
- le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu'il aura défini à cette fin.

GESTION DU FONDS

1. DOCUMENTATION

Dans la poursuite de la réalisation de ce mandat, la MRCVR a reconduit les axes et priorités en cours ainsi que les différentes politiques nécessaires à la bonne marche des différents programmes et pour les différents volets de développement de la vallée du Richelieu.

1.1 Soutien aux entreprises et aux organismes

Afin d'atteindre ses objectifs de façon plus adéquate, la MRCVR a apporté des modifications mineures au cadre de gestion du Fonds de développement de La Vallée-du-Richelieu (FDVR).

Elle a aussi reconduit certaines politiques déjà en vigueur :

Politiques reconduites telles quelles :

- la Politique de soutien aux entreprises 2018-2019;
- les secteurs prioritaires FLI-FLS 2018-2019;
- la Politique de microcrédit 2018-2019;
- la Politique de soutien aux projets structurants 2018-2019.

1.2 Soutien aux communautés rurales

La Politique de soutien aux communautés rurales a été mise sur pied par la MRCVR en 2015 afin d'assurer le développement des communautés rurales et l'occupation dynamique du territoire de la vallée du Richelieu. Elle s'inscrit, en quelque sorte, en continuité avec l'esprit du Pacte rural appliqué de 2002 à 2015. Ses orientations stratégiques sont :

- promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations;
- favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire;
- assurer la pérennité des communautés rurales;
- maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.

Afin de bien encadrer ce fonds, la MRCVR s'appuie sur la Politique de soutien aux communautés rurales. La Politique date de 2018-2019. En 2019-2020, la MRCVR a tenu un appel de projets dans le cadre de ce programme.

1.3 Tourisme

Au niveau touristique, l'année 2019-2020 s'est principalement articulée autour de la révision des outils de promotion et du partenariat avec la Route des Arts et Saveurs du Richelieu et la Montérégie, le Garde-Manger du Québec. L'absence prolongée d'une ressource dédiée a freiné les activités. Heureusement, une étudiante a animé les réseaux sociaux de Tourisme La Vallée-du-Richelieu pendant la saison estivale. Une ressource a été embauchée en octobre 2019.

2. FINANCEMENT

Une somme de 741 966 \$ a été versée par le ministère pour la gestion de ce programme dans la vallée du Richelieu. Le total des fonds a été réparti sous quatre Volets : économique, communautaire et social, développement local ainsi qu'administration.

2.1 Économique

Dans le cadre du Volet économique, la MRCVR a investi 227 146 \$ pour offrir des services visant la promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ainsi que le tourisme.

En voici le détail :

Organismes	Type d'aide	Projet, contrat, mandat	Somme versée FDT
MRCVR	Administration	Développement économique 2019-2020 et développement touristique	227 146 \$

Deux projets de nature touristique ont été soutenus pour un total de 26 000 \$.

Organismes	Type d'aide	Projet, contrat, mandat	Somme versée FDT
Expansion PME	Subvention : développement des entreprises	Circuits gourmands et Passeport Foodie de la vallée du Richelieu	5 000 \$
Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu	Subvention : développement des milieux de vie	Des vélos électriques, outil touristique et complément au circuit électrique	21 000 \$
TOTAL			26 000 \$

Au 31 mars 2020, ces deux projets étaient complétés et avaient généré des retombées de plus de 43 448 \$ et créé deux emplois.

2.2 Communautaire et social

En 2019-2020, dans le cadre du Volet communautaire et social, la MRCVR a investi 262 372 \$ dans divers projets répondant aux axes et priorités d'intervention. De ce montant, 76 372 \$ représentaient de nouveaux investissements alors que 186 000 \$ ont été versés à la suite d'engagements des années précédentes. Un seul projet reste à compléter pour un montant de 15 000 \$.

	Type d'aide	Titre du projet, du contrat ou du mandat	Sommes versées FDT
Voitures Anciennes du Québec	Subvention : événement	Projet récréotouristique « Fête St-Mathieu »	13 800 \$
Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu	Subvention : développement des milieux de vie	Éclairage et mobilier urbain	20 000 \$
Municipalité de Saint-Jean-Baptiste	Subvention : développement des milieux de vie	Au fil des saisons à Saint-Jean-Baptiste	3 000 \$
Municipalité de Saint-Jean-Baptiste	Subvention : développement des milieux de vie	Valorisation de la piste de BMX de Saint-Jean-Baptiste pour favoriser l'activité physique	10 000 \$
Maison nationale des Patriotes	Subvention : développement des milieux de vie	Vivre son histoire, une expérience immersive multisensorielle au temps des patriotes 1837-1838 (projet à compléter)	15 000 \$
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu	Subvention : développement des milieux de vie	Panneau de signalisation – Traverse piétonne	5 212 \$

Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu	Subvention : événement	Foyer extérieur, four à pain et fête	9 360 \$
Chants de Vieilles	Subvention : développement des milieux de vie	Développement des partenariats et de l'offre jeunesse	20 000 \$
Association de la Vallée du Richelieu pour la Déficience Intellectuelle	Subvention : développement des milieux de vie	Je prends ma place dans ma communauté, j'y vis, j'y contribue et je participe	120 000 \$
Coopérative de solidarité de santé de la Rive	Subvention : développement des milieux de vie	Embauche d'une infirmière	46 000 \$
TOTAL			262 372 \$

2.3 Développement local

Les secteurs prioritaires dans le développement local incluent le transport, l'environnement et le développement durable. La MRCVR a octroyé 160 650 \$. De ce montant, 14 450 \$ représentent des nouveaux investissements alors que 146 200 \$ sont des sommes résiduelles versées dans le cadre de projets acceptés dans les années précédentes.

	Type d'aide	Titre du projet, du contrat ou du mandat	Sommes versées FDT
Autonomik! – Organisme de véhicules en libre-service	Subvention : développement des milieux de vie	Implantation d'une flotte de véhicules en autopartage dans la vallée du Richelieu	105 000 \$
Municipalité de Saint-Jean-Baptiste	Subvention : étude	Développer le transport actif dans le Piedmont	16 200 \$
Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu	Subvention : étude	Projet régional de vélos électriques : étude d'opportunités	5 950 \$
Nature-Action Québec	Subvention : autre	Développement d'expertise en contrôle d'espèces végétales exotiques envahissantes	25 000 \$
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu	Subvention : développement des milieux de vie	Service 1 ^{er} répondant	8 500 \$
TOTAL			160 650 \$

2.4 Administration

Une somme de 52 185 \$ a été attribuée pour l'administration générale du programme.

SOMMAIRE

Au cours des cinq (5) ans qu'a duré le FDT, la MRCVR et son organisme mandataire ont pu soutenir, grâce à la contribution du MAMH, une diversité importante de projets structurants pour le territoire, en plus de créer plusieurs emplois. Le travail se poursuivra maintenant sous l'appellation du Fonds régions et ruralité pour la période 2020-2025.